

*Déclarations de ministres**[Traduction]*

La réforme fiscale rééquilibrera les sources de recettes du gouvernement, en réduisant sa dépendance à l'égard du régime fiscal des particuliers et en augmentant le revenu net de la grande majorité des Canadiens. La réforme assurera également au gouvernement une assiette de recettes plus saine—non pas des recettes accrues, mais des recettes plus stables et plus prévisibles.

Une réforme exhaustive du régime fiscal signifie que l'on apporte des améliorations aux trois parties du système—à l'impôt sur le revenu des particuliers, à celui des sociétés de même qu'à la taxe du vente. Notre Livre blanc exposera des propositions spécifiques pour chacun de ces trois domaines. Pour améliorer le régime fiscal des particuliers, nous proposons une réduction des taux, un nombre moindre de taux, un nombre réduit de préférences fiscales et un recours accru aux crédits d'impôt par opposition aux exemptions.

La grande majorité des contribuables bénéficieront des taux réduits, non seulement maintenant, mais à l'avenir, à mesure que leur revenu augmentera et qu'ils pourront conserver une plus grande partie de chaque dollar supplémentaire. Un nombre moindre de taux simplifiera la structure du régime. Il existe présentement dix paliers d'imposition. Nous les réduisons à trois.

Un nombre réduit de préférences fiscales pour les contribuables à revenu élevé diminuera la possibilité pour ceux-ci d'éviter de payer leur juste part d'impôt.

La conversion des exemptions personnelles et de certaines déductions en crédits d'impôt rendra le système plus équitable et plus progressif. Le passage à un régime de crédits constituera un important changement, un changement socialement progressif, un changement du régime fiscal des particuliers à partir duquel l'on pourra apporter des améliorations à l'intention des Canadiens à faible revenu à l'avenir.

● (1510)

Quant au régime fiscal des sociétés, notre proposition vise à élargir l'assiette des impôts par l'élimination de nombreuses préférences fiscales et la réduction d'un certain nombre d'autres. Ainsi, beaucoup plus de sociétés rentables paieront de l'impôt et les recettes de l'État tirées de cette source augmenteront. L'élargissement de l'assiette fiscale nous permettra de réduire les taux applicables aux sociétés pour les maintenir concurrentielles vis-à-vis de nos principaux partenaires et concurrents commerciaux.

La réforme du régime fiscal des sociétés soutiendra la capacité de la nation d'attirer l'investissement tant intérieur qu'étranger. Elle nous aidera à assurer que les décisions d'entreprises et d'investissement se fonderont essentiellement sur le mérite économique et le potentiel de croissance plutôt que sur des considérations d'ordre fiscal.

Le Livre blanc exposera également des propositions visant à réaliser notre objectif de remplacement de la taxe fédérale de vente. Le système actuel est défectueux et inadéquat. Nous lui substituerons un régime de taxe de vente d'application large et à stades multiples.

Il existe des possibilités de rechange: une taxe de vente à stades multiples avec ou sans factures, imposée uniquement

par le fédéral; ou une taxe fédérale-provinciale avec factures. Elles ne varient que par leur application et la manière dont elles sont instaurées.

Une taxe sans factures prélevée uniquement par le fédéral, que l'on pourrait appeler taxe sur les transactions commerciales ou taxe sur les biens et services est relativement simple—à administrer et à payer—mais uniquement si elle est appliquée uniformément à tous les biens et services. Une taxe à la valeur ajoutée avec factures, prélevée par le fédéral seulement, peut être appliquée de manière plus sélective, mais engendrerait des problèmes d'administration et de paiement, compte tenu des taxes provinciales actuelles sur les ventes au détail.

Une taxe de vente à stades multiples d'envergure nationale, imposée en collaboration avec les provinces, que l'on pourrait nommer taxe de vente nationale, substituerait un régime national à la taxe fédérale de vente et aux taxes provinciales de ventes au détail. Un telle approche offre des avantages évidents—un régime national harmonisé de taxe; des coûts administratifs moindres; une paperasserie moins encombrante pour les entreprises. Les gouvernements provinciaux ont manifesté un certain intérêt à l'égard d'une taxe de vente nationale. Ce concept mérite nettement qu'on y donne suite.

[Français]

Monsieur le Président, la réforme exhaustive du régime fiscal que propose le gouvernement vise à doter le Canada d'un système plus équitable et plus simple, d'un système qui encouragera l'activité économique, l'emploi et les possibilités pour les Canadiens de façon plus efficace. C'est le but que nous sommes fixé en élaborant nos propositions—propositions que je déposerai en cette Chambre le 18 juin.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre vient de nous annoncer qu'il déposera le 18 juin son projet de réforme fiscale.

Je voudrais d'abord le remercier d'avoir eu l'amabilité de nous faire parvenir le texte de sa déclaration une couple d'heures à l'avance, ce qui m'a permis de pouvoir l'étudier.

Mais le 18 juin, cette fois-ci, je dois dire au ministre que je vais essayer de prendre sa parole. Parce qu'on se rappellera que le 26 février 1986, il y a 15 mois, le ministre avait promis de déposer en cette Chambre un Livre blanc sur cette taxe sur les transactions commerciales. Il devait le faire, suivant les termes qu'il a employés, dans un avenir très prochain. Mais cela, c'était en février 1986. Mais nous avons appris seulement le 18 juillet qu'il avait changé d'idée et qu'il ne déposerait plus de Livre blanc sur la taxe sur les transactions commerciales et que, maintenant, il entreprenait une réforme fiscale plus globale dont il aurait les données à l'automne 1986. Et à l'automne 1986 il ne s'est rien passé, sauf que le ministre nous a annoncé qu'il allait le déposer ce Livre blanc avec son Budget de 1987. Et quelques jours avant le Budget de 1987, soit le 30 janvier, il nous disait qu'il ne le déposerait plus avec son Budget, mais que cela irait au printemps de cette année.

Monsieur le Président, je voudrais bien croire le ministre, mais à force de crier «au loup, au loup», d'annoncer des réformes fiscales qui ne sont jamais venues, j'ai l'impression cette fois-ci que je cours un risque en prenant la parole du ministre.